

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 9 MARS 2021**

.....

**Le neuf mars deux mille vingt-et-un** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Madame Anne GENNESSEAU, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 3 mars 2021.

Étaient présents :

Mme Anne GENNESSEAU	M Samuel CHABOCHE
M. Aurélien RIVIÈRE	M Vincent CLOUET
M. Michel BOISSIERE	Mme Cathy HAUDEBOURG
M. Rémi PROULT	Mme Elisabeth TOUCHE
M. Alain RAMBERT	Mme Liliane CASTILLE
M. Franck DEVILLIERS	

Nombre de Conseillers

Date de Convocation : 03/03/2021

- en exercice : 11

- présents : 11

- votants : 11

Date d'Affichage : 03/03/2021

Le Maire propose au conseil municipal d'élire Monsieur Samuel CHABOCHE comme secrétaire de séance qui accepte ces fonctions.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du mercredi 16 décembre 2020.**

**Le maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au titre de l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales**

- **DECISION 2021-JAN-01 : Demande d'une subvention de 1 893 euros au FDI du conseil départemental d'Eure et Loir pour la mise aux normes électriques des bâtiments communaux**
- **DECISION 2021-JAN-02 : Demande d'une subvention de 2 883 euros au FDI du conseil départemental d'Eure et Loir pour les travaux sur le déversoir de la Conie**
- **DECISION 2021-JAN-03 : Demande d'une subvention de 2 636 euros au FDI du conseil départemental d'Eure et Loir pour une rampe d'accès PMR à la salle des fêtes**

**Restitution sur les participations des conseillers municipaux aux réunions intercommunales :**

- **Grand Châteaudun (commissions, conférence des maires et conseil communautaire des 8 février 2021 et 8 mars 2021) : vote des budgets 2021**
- **SIRP (séance du 15 février 2021) : vote du budget primitif 2021 et discussion sur l'avenir des écoles (construction d'un nouveau groupe scolaire ou réduction du nombre de sites...**
- **Eure et Loir Ingénierie (séance du 18 février 2021)**

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET COMMUNE DE CONIE-MOLITARD**

Madame Le Maire présente de Compte Administratif 2020 du Budget de la Commune.

Dépenses de fonctionnement : 160 014,93 €

Recettes de fonctionnement : 319 866,05 €

Excédent de fonctionnement : 159 821,12 €

Dépenses d'investissement : 86 315,38 €

Recettes d'investissement : 208 338,21€

Excédent d'investissement : 122 022,83€

En l'absence de Madame Anne GENNESSEAU, Maire de Conie-Molitar, qui a quitté l'assemblée, le Conseil Municipal désigne Madame Liliane CASTILLE, Doyenne du Conseil Municipal, pour présider la séance. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget de la commune.

## OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET COMMUNE DE CONIE-MOLITARD

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Châteaudun et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Budget Général de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres le Compte de Gestion de la Commune du Trésorier pour l'exercice 2020, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

Dépenses de fonctionnement : 160 014,93 €  
Recettes de fonctionnement : 319 866,05 €  
Excédent de fonctionnement : 159 821,12 €

Dépenses d'investissement : 86 315,38 €  
Recettes d'investissement : 208 338,21€  
Excédent d'investissement : 122 022,83€

Madame le Maire Anne GENNESSEaux reprend la présidence de la séance du conseil municipal.

## OBJET : Affectation des résultats du CA 2020 - Budget Général de la Commune

Suite à l'approbation à l'unanimité des résultats du Compte Administratif 2020 du Budget Général de la Commune, qui présentaient les résultats suivants

Excédent de fonctionnement 159 851,12 €  
Excédent d'investissement 122 022,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres décide d'affecter au Budget Primitif 2021 de la Commune :

		Recettes	Dépenses
Section d'investissement			
Solde d'exécution d'investissement	001	122 022,83 €	néant
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	néant	néant
Section de fonctionnement			
Résultat de fonctionnement reporté	002	159 851,12 €	néant

## OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE POUR L'ANNEE 2021

Après la réforme gouvernementale supprimant la taxe d'habitation, le conseil municipal de Conie-Molitard décide de maintenir pour l'année 2021 les taux de la fiscalité locale de la taxe foncière sur le bâti, après intégration de la part départementale de 20,22% et de la taxe foncière sur le non-bâti comme ceci :

Nature des taxes locales	Taux
TFB - Taxe foncier bâti	35,73 %
TFNB - Taxe foncier non bâti	28,06 %

## **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE DE CONIE-MOLITARD**

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2021 de la commune de Conie-Molitard de la façon suivante :

- en équilibre à la somme de 288 000 € en section d'investissement.
- en équilibre à la somme de 390 000 € en section de fonctionnement

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Adopte** le Budget Primitif 2021 de la commune de Conie-Molitard de la façon suivante :

- en équilibre à la somme de 288 000 € en section d'investissement.
- en équilibre à la somme de 390 000 € en section de fonctionnement

## **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021**

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité pour 2021 les subventions suivantes pour 307 euros :

- DON DU SANG..... 25,00 €
- SCLEROSES EN PLAQUES ..... 25,00 €
- LIGUE CONTRE LE CANCER .....25,00 €
- CROIX ROUGE..... 25,00 €
- ANPIJ de Bonneval..... 25,00 €
- TELETHON..... 32,00 €
- ASSOCIATION MOLICONAYSE..... 50,00 €
- AJCM.....50,00 €
- Créatif à Conie..... 50,00 €

Une association de la commune peut demander un complément de subvention sur présentation d'un projet.

## **OBJET : EAU – Transfert des résultats 2019 du budget annexe du service des eaux vers la communauté de communes du Grand Châteaudun**

Du fait des dispositions de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux compétences des communautés de communes, dans leur rédaction issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la communauté de communes du Grand Châteaudun exerce de plein droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence « eau ».

S'agissant du transfert des résultats budgétaires antérieurs au transfert de la compétence, les résultats des budgets annexes communaux de l'exercice précédent le transfert de compétences (résultat cumulé de la section de fonctionnement et solde d'exécution cumulé de la section d'investissement – excédents ou déficits) sont maintenus dans la comptabilité de la commune car il est la résultante de l'activité exercée par celle-ci lorsqu'elle était compétente.

Toutefois, les EPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux EPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

C'est pourquoi, il est admis que les résultats budgétaires peuvent être transférés en tout ou partie au budget annexe eau potable et/ ou assainissement de l'EPCI à fiscalité propre.

Le transfert se fera sur la base de délibérations concordantes de l'EPCI et de la commune concernée.

Les opérations budgétaires et comptables de transfert des résultats budgétaires, qui sont des opérations réelles sont alors les suivantes :

Budget eau Conie-Molitard	Dépenses	Recettes
Transfert d'un excédent de fonctionnement	Chapitre 67 – article 678 29 983,18 €	
Transfert d'un excédent d'investissement	Chapitre 10 – article 1068 34 597,94 €	

**Il est proposé au conseil municipal :**

D'approuver le transfert des résultats du budget annexe du service des eaux vers la communauté de communes du Grand Châteaudun tels que présentés ci-dessus.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, :**

APPROUVE le transfert des résultats de la section d'investissement du budget annexe du service des eaux dans son intégralité.

**Le conseil municipal, à la majorité absolue de 6 voix contre 5,**

REJETTE le transfert des résultats de la section de fonctionnement du budget annexe du service des eaux dans son intégralité.

**Le conseil municipal, à la majorité absolue,**

APPROUVE le transfert des résultats de la section de fonctionnement du budget annexe du service des eaux à hauteur de 22 354,06 euros

**Le conseil municipal, à la majorité absolue,**

APPROUVE le transfert des résultats partiels du budget annexe du service des eaux de la commune de Conie-Molitard à la communauté de communes du Grand Châteaudun tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Budget eau Conie-Molitard	Dépenses	Recettes
Transfert d'un excédent de fonctionnement	Chapitre 67 – article 678 22 354,06 €	
Transfert d'un excédent d'investissement	Chapitre 10 – article 1068 34 597,94 €	

Budget eau Grand Châteaudun	Dépenses	Recettes
Transfert d'un excédent de fonctionnement		Chapitre 67 – article 678 22 354,06 €
Transfert d'un excédent d'investissement		Chapitre 10 – article 1068 34 597,94 €

PRECISE que cette délibération sera transmise à la communauté de communes du Grand Châteaudun une fois qu'elle aura été enregistrée au contrôle de légalité.

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'EURE ET LOIR INGENIERIE POUR LA PRESTATION URBANISME**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme proposé par le Conseil d'administration d'Eure et Loir Ingenierie en date du 12 novembre 2020.

**OBJET : Aménagement du carrefour du Chemin Rural n° 14 et du Chemin Rural n°15 ; régularisation des emprises du domaine public.**

Contexte : L'aménagement du carrefour du Chemin rural n°14 et du Chemin Rural n°15 a nécessité de créer une emprise sur les parcelles cadastrées section H 150 appartenant à l'Indivision MENUDE pour une contenance de 11 m<sup>2</sup> et H 151 appartenant à Monsieur Mickaël MENUDE pour une contenance de 33 m<sup>2</sup>.

Cet aménagement permet également de libérer une emprise sur le Chemin Rural n° 14 de 12 m<sup>2</sup> au droit de la parcelle cadastrée section H 150 appartenant à l'Indivision MENUDE.

Le Cabinet ESNAULT, Géomètre-Expert, a procédé aux divisions parcellaires nécessaires à cette opération foncière.

Proposition : L'acquisition de la partie de 11 m<sup>2</sup> numérotée H 599 issue de la parcelle cadastrée section H 150 appartenant à l'Indivision MENUDE est proposée et acceptée d'être effectuée avec cette dernière, par échange sans soulte avec la partie libérée de 12 m<sup>2</sup> du Chemin Rural n° 14 numérotée H 603 appartenant à la Commune de Conie-Molitard, après constat de désaffectation et déclassement de la parcelle créée.

L'acquisition de la partie de 33 m<sup>2</sup> numérotée H 601 issue de la parcelle cadastrée H 151 appartenant à Monsieur Mickaël MENUDE est proposée et acceptée à l'euro symbolique par ce dernier.

Ces opérations foncières feront l'objet de la rédaction d'un acte administratif d'échange et d'un acte administratif d'acquisition, rédigés par le service foncier du Conseil départemental d'Eure-et-Loir dans le cadre de l'adhésion de la commune de Conie-Molitard à Eure-et-Loir Ingénierie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De constater la désaffectation de la parcelle de 12 m<sup>2</sup> numéroté H 603, issue du Chemin Rural n°14 ;
- D'autoriser Madame le Maire à prononcer le déclassement de la parcelle de 12 m<sup>2</sup> numéroté H 603, issue du Chemin Rural n°14 ;
- D'accepter la cession de la parcelle de 12 m<sup>2</sup> numéroté H 603, issue sur le Chemin Rural n°14 par échange avec la parcelle de 11 m<sup>2</sup> numérotée H 599 appartenant à l'Indivision MENUDE, aux conditions énoncées ci-dessus, ainsi que toutes les opérations liées à cette opération foncière ;
- D'approuver l'acquisition de la parcelle H 601 de 33 m<sup>2</sup> auprès de Monsieur Mickaël MENUDE aux conditions énoncées ci-dessus, ainsi que toutes les opérations liées à cette opération foncière ;
- D'autoriser Madame Anne GENNESSEAUX à signer tous les documents relatifs à ces opérations foncières ;
- En vertu de l'Article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Madame Anne GENNESSEAUX, Maire de Conie-Molitard, à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative et d'autoriser Monsieur Michel BOISSIERE, 1<sup>ère</sup> adjoint, à signer les actes en la forme administrative en tant que représentant de la commune de Conie-Molitard.

#### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS DUNOIS AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE – EXERCICE 2021 – Restauration de l'exutoire sur la Conie aux Nays**

Vu le devis de la société Jöel DAZART de Bonneval pour 9 612,20 euros HT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre du contrat de ruralité auprès du Pays Dunois pour l'année 2021 de 5 767 €.

Le plan de financement de cette opération s'établissant ainsi :

- |   |            |
|---|------------|
| • Autofinancement de la commune :       | 1 923,20 € |
| • Fond Départemental d'Investissement : | 1 922,00 € |
| • Contrat de ruralité du Pays Dunois    | 5 767,00 € |

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives afférentes.

#### **Questions diverses :**

- Les travaux de l'église vont se terminer au mois d'avril 2021.
- L'Autocar Rémi a échoué en février 2021 son essai de circulation dans la rue de la Prieuré (problème d'accès et difficultés à faire un demi-tour) dans le cadre de l'étude pour créer un arrêt de bus à Molitard pour les élèves du collège et du lycée. Un système de navette avec Conie en utilisant le petit bus du SIRP ou de coopération avec le SITE de Moléans sont à l'étude.
- La saison 2021 du jardin des contes sera dédié aux fables.
- Point sur les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes
- Vaccination contre le Covid-19 des personnes âgées contactés par mairie les mercredis 10 mars 2021 (1<sup>ère</sup> dose de Moderna) et 7 avril 2021 (2<sup>nde</sup> dose de Moderna)
- Projet de chorale / concert dans l'église de Conie en cours de faisabilité avec les règles sanitaires le samedi 19 juin 2021 à 20h30.
- Elections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021. Clôture des inscriptions sur les listes électorales le vendredi 7 mai 2021.

**L'ordre du jour du conseil municipal est épuisé. La séance est levée à 23 heures 45**